



La Parole du Rav Brand

Égalité et légalité

« Ils campèrent... vis-à-vis de Jéricho... près du Jourdain depuis Beth-Yeshimot (lieu de désolation) jusqu'à Avel (deuil) de Chittim, dans les plaines de Moav » (Bamidbar 33,49). Là se trouve la tombe de Moché : « Moché monta des plaines de Moav... au sommet du Pisga, vis-à-vis de Jéricho. Et D.ieu l'enterra dans la vallée, au pays de Moav, vis-à-vis de Beth-Péor » (Dévarim 34,5-6).

L'endroit s'appelle « désolation », car se dressait là le temple de l'idole du Péor, et le peuple s'y endeuilla à cause des nombreux morts survenus lors de l'épisode du Péor et des filles de Midian.

Moché mourut au sommet de la montagne, et fut enterré (par D.ieu) dans la vallée, « afin qu'il soit en face de l'idole. Sa tombe lui avait été préparée depuis la création du monde (Avot 5,6), et elle pardonne la faute du Péor » (Sota 14a, rapporté par Rachi). « Chaque année à cette date, le Péor (gueule) se lève de la terre et veut accuser les juifs, mais voyant la tombe de Moché, il s'enfonce à nouveau jusqu'aux narines dans le sol » (Midrach rapporté dans Tossafot ; voir aussi Yonatan ben Ouziel).

Quand ils chantèrent la gloire du puits de Myriam, de Moché et d'Aharon, les juifs le mentionnèrent : « ... dans la vallée sur le territoire de Moav, au sommet du Pisga, en regard de la désolation » (Bamidbar 21,20).

Les idolâtries cherchent à remplacer D.ieu, et pour séduire les hommes, elles dévoient les notions de moralité en immoralité. L'une d'entre elles est le Péor. Son culte consiste à faire ses besoins devant lui et à lui offrir les excréments (Sanhédrin 64a). L'idée est de rendre le laid équivalant au beau, la licence des mœurs comparable à la vertu, de justifier les besoins naturels de l'homme dans toutes les situations, et de gommer toutes les différences. En revanche, la Torah distingue entre une synagogue et des toilettes, entre la décence et l'indécence. On ne prononce ni de paroles de prière ni de Torah devant des excréments ou les parties honteuses découvertes du corps.

Il est vrai que la Torah valorise la notion d'égalité : tous les humains sont égaux devant D.ieu, et nul n'a de raison de se sentir supérieur aux autres. Tous ont reçu ce qu'ils possèdent comme cadeau de D.ieu : « Et Il ne distingue pas le riche du pauvre, parce que tous sont l'ouvrage de Ses mains » (Yiov 34,19). Mais la Torah distingue entre le juste et l'impie, entre celui qui se conduit de manière morale et celui qui prône l'immoralité. Elle sépare le saint du profane, la lumière de l'obscurité, Israël des nations, le Chabbat des sept jours de la semaine, l'année de la Chemita des six années, les sacrifices de la nourriture profane, le terouma et le 'houlin, l'être humain de l'animal. Elle fait une distinction entre le Cohen, le Lévy et le Israël. D.ieu juge et apprécie les gens différemment selon leurs actions et valeurs morales, et le juste n'est pas logé à la même enseigne que l'impie. Le Péor vise à pervertir la notion de différence, et à la couvrir d'un habit trompeur, qui efface l'inégalité entre le saint et ce qui est malpropre, le moral et ce qui est immoral.

En Russie, l'idée du communisme qui proclamait que tous étaient semblables a conduit des enfants à dénoncer leurs parents, et à les mener au goulag.

En France, le socialisme a perverti l'un des trois socles de la République, l'égalité. En mai 68, on chantait : il est interdit d'interdire. Au nom du « droit » pour tous, l'avortement est devenu légal, ainsi que l'union entre deux personnes semblables, considérée comme aussi « normale » que celle qui unit un homme et une femme. Et – cerise sur le gâteau – tous ont les mêmes droits à l'adoption, et personne ne peut y faire obstacle. Il est alors normal que le fils soit autorisé à s'opposer au père et au maître, et à gifler le président de la République.

Mais lorsque le Péor lève la tête, il se retrouve face à la tombe de Moché. Celui-ci n'est pas mort (Sota 13b) et sa Torah est plus que jamais d'actualité. Moché et sa Torah ferment la gueule du Péor et l'enfoncent à nouveau sous terre, aujourd'hui tout comme autrefois.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Réouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'Est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.

- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
 - Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
 - Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tsélof'had.

Réponses n°245 Pin'has

Enigme 1: Le Pidyon Haben, on demande au père s'il veut racheter son fils avant d'accomplir la Mitsva.

Enigme 2: Chaque heure, les montres de Pierre et de Daniel "s'éloignent" l'une de l'autre de 20 minutes. Or, elles ont en ce moment 2 heures de décalage... donc cela fait 6 heures qu'elles s'échappent l'une de l'autre..... Donc la montre de Pierre a 60 minutes d'avance et celle de Daniel 60 minutes de retard, il est donc 18h00.

Enigme 3: Pour l'homme, il s'agit de « 'Ere », comme il est dit (27-19) : « Béné Yéhouda 'Ere ('Ere signifie « réveillé »). Pour la famille, il s'agit de la famille de « 'Erani » (26-36).

Rébus : Bec / Anneau / Ête / Qui / Na / Tibet / Tôt / n' / Âme

Echecs : Noirs en 4 coups
D4E4 E1E2 E4E2 F2G3
E2G2 G3H4 G2G4



Enigmes

Enigme 1 : Qu'est-il permis d'acheter Chabbat ?

Enigme 2 : Quel vêtement parmi ceux appartenant au Cohen avait (kavyakhol) un «ben» (fils) ?

Pour recevoir chaque semaine Shalshélet News par mail :
Shalshélet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Peut-on laver ou porter des vêtements propres (non portés depuis leur lavage) pendant cette période de deuil ?

A) **Le Choul'han Aroukh (551,3) interdit de laver les vêtements ou de porter des vêtements propres** (qui n'ont pas été portés depuis leur lavage) **seulement durant la semaine où tombe Ticha Béav. Et ainsi est la coutume de l'ensemble des séfaradim** [*Hazon Ovadia page 229 ; Or Létsion Tome 3 Perek 27,1 ; Alé hadass perek 14,6 page 622 ; Ateret Avote Tome 2 page 446*].

Lorsque Ticha Béav tombe dimanche, ces restrictions s'appliqueront uniquement au jour même de Ticha Béav [*Choul'han Aroukh 551,4*].

Cependant, la coutume Ashkénaze est de se montrer rigoureux depuis Roch 'Hodech Av inclus [*Rama 551,3*].

Ainsi aussi était la coutume des juifs de Djerba (à la différence que Roch hodech Av n'est pas inclus). [*Berit Kehouna maarekhet rech halakha 9*]

B) **En ce qui concerne les sous-vêtements, on pourra se montrer indulgent en les portant sans restriction.** [*Hazon Ovadia page 229 ; Chout Rivévote Efrayime Tome 1 siman 373 au nom de Rav Auerbach et de Rav Feinstein ; Emek Yehoshoua Tome 1 siman 92,7*]

C) Certains décisionnaires autorisent de repasser les vêtements même pendant la semaine où tombe **Ticha Béav** [*Hazon Ovadia page 238*].

D'autres tolèrent jusqu'à la semaine où tombe Ticha Béav [*Or Létsion Tome 3 perek 27,3*].

Dans le cas où Ticha Béav tombe dimanche, l'interdit ne concernera que le jour même de Ticha Béav. En ce qui concerne les communautés achkenazes ainsi que les juifs de Djerba, il conviendra d'adopter la mesure de rigueur depuis Roch 'Hodech Av (*voir Sidour Ich Matslia'h sur Ticha Béav page 47*).

D) **L'interdit de laver les vêtements** (ou de les repasser) **est de vigueur même si l'on demande à un non-juif de le faire** [*Rama 551,3*]. En effet, on ressent tout de même une certaine satisfaction lorsque notre vêtement est lavé [*Hazon Ovadia page 237 au nom du Birké Yossef 551,4*].

David Cohen

Réponses aux questions

1) Car si nous faisons attention (particulièrement pendant ces 3 semaines de deuil) d'accomplir nos Nédarim (ou tout au moins de faire Hatarat Nédarim, de manière à être déliés de nos vœux non respectés et ainsi « ne pas faire de nos paroles quelque chose de profane »), alors Hachem se verra Lui aussi amené à être délié de Son Neder (par le biais des Avot, voire de Moché si nécessaire) de nous avoir exilés, si bien que Sa promesse de nous envoyer la Guéoula s'accomplira avant le 9 Av, Amen ! (Dorech Tsion du Rav Ben Tsion Moutsafi, selon le Tikouné Zohar p.143 sur le noussa'h de Kol Nidré, et selon le traité Baba Batra p.74)

2) Les lettres finales de ces 4 mots (alef, lamed, vav, lamed) forment le terme « Elloul ». La Torah fait donc allusion à l'importance de procéder durant le mois de Elloul (mois propice à la téchouva précédant le jour du jugement de Roch Hachana) à la Hatarat Nédarim (nous permettant de ne pas faire de nos paroles quelque chose de profane, ce qui pourrait compromettre 'Has Vechalom l'obtention d'un bon jugement). (Sifté Cohen, voir également à ce sujet le Cha'aré Téchouva, Or Ha'haïm Siman 581, Saïf katan 1)

3) Les Béné Gad et Les Béné Réouven donnèrent en premier lieu de l'importance (et la priorité) à leurs biens matériels (construire des enclos pour leurs

troupeaux) et placèrent le 'Hinoukh de leurs enfants en seconde place (et des villes pour nos jeunes enfants). Moché inversa donc la vapeur en leur rétorquant : Souciez-vous d'abord du 'Hinoukh de vos enfants (en leur consacrant du temps et en déployant des efforts pour leur assurer un bien-être spirituel), et pensez après à votre bien-être matériel (Guidrote Tsone). (Otsrot Yossef, rav Yossef Mougrabi)

4) a. Ces derniers termes de la Sidra de Matote font allusion à la douloureuse punition que Hachem infligera au Ba'al Lachone Hara après 120 ans, en réincarnant l'âme de ce dernier dans le corps d'un chien ! Autrement dit : **"Vayikra"** (Hachem proclamera lors du jugement final de ce médisant), **"la"** (lamed - hé : Raché Tévoit de « Lachon Hara »). Donc ton Lachone Hara) **"nova'h"** (te coûtera que ton âme reviendra en guilgoul dans le corps d'un animal qui «aboie » (nova'h) comme toi qui as "aboyé", et médit avec mépris et insolence sur autrui !) **" bichmo"** (beit-Chine-Même-Vav, Raché Tévoit de « Bichvil chéata michtabéa'h oumitpaèra » ; ce qui veut dire : C'est bien ta médisance découlant de ton orgueil qui t'a poussé à dénigrer verbalement autrui, te targuant d'être supérieur à lui). (Ari Zal)

b. C'est donc bien notre Lachone Hara qui nous coûte encore aujourd'hui le prolongement interminable de notre exil (qu'incarnent les 42 étapes dans le désert). (Béné Chélomo)

Coin enfants

Devinettes

- 1) Pourquoi Hachem n'a-t-il pas autorisé la guerre contre Moav ? (Rachi, 31-2)
- 2) D'où voit-on combien les dirigeants du Klal Israël sont chers aux yeux des Bné Israël ? (Rachi, 31-5)
- 3) Quelle Mida peut causer que l'on se trompe dans l'étude de la Torah ? (Rachi, 31-21)
- 4) Dans le territoire de qui se trouvaient Atarot et Divone ? (Rachi, 32-3)
- 5) Pourquoi Yaïr a-t-il appelé les villages qu'il a conquis en son nom ? (Rachi, 32-41)

Jeu de mots

Dormir fait tomber l'attention.

Echecs

Comment les noirs peuvent-ils faire mat en 3 coups ?



De la Torah aux Prophètes

Dans la Haftara que nous avons lue la semaine dernière, il était question de D.ieu s'adressant une première fois à son fidèle serviteur Yirméya(hou). Il lui fit comprendre par allusion que Babylone, situé au sud(est) de la Terre sainte, allait très probablement être à l'origine d'une immense catastrophe. Hachem exhorta ensuite Yirméya à s'adresser au peuple tout en lui assurant qu'aucun homme ne pourrait lui faire du mal (par le passé, un prophète avait été tué dans le Beth Hamikdach alors qu'il faisait des remontrances au roi de Yéhouda). Le prophète harangua alors la tribu de Yéhouda et Binyamin (les autres étant déjà parties en exil) dans des termes très durs. Les derniers versets de la Haftara de cette semaine sont sans équivoque : c'est leur dernière chance de repentir avant la destruction de Jérusalem.

Y. A.

La voie de Chemouel 2

Chapitre 14 : Relations tendues

Cinq ans ont passé depuis la disparition tragique d'Amnon. Cinq années au cours desquelles les relations entre Avchalom et David se sont considérablement dégradées. D'ailleurs, sans l'intervention de sa mère et sa sœur, ainsi que Yoav, général des armées de David, l'exil d'Avchalom aurait pu durer des années encore.

Naturellement, cette rancune tenace que lui gardait son père ne fit qu'accroître l'animosité d'Avchalom. D'autant plus que David n'avait pas réagi avec autant de sévérité à l'égard d'Amnon qui n'avait pourtant pas hésité à violer sa sœur Tamar ! Pour comprendre cette différence de traitement, nous avons expliqué ces deux dernières semaines que notre roi bien-aimé avait promulgué une nouvelle loi (concernant les règles d'isolement) qui dévoilait indirectement le crime qu'avait commis son fils

ainé. En conséquence de quoi, Amnon ne tarda pas à subir les foudres du peuple, ainsi que l'avait prévu son père. On pourra ajouter au passage l'avis d'Abrahamel (commentateur portugais légendaire du XVème siècle) qui affirme, contrairement à tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, que Tamar n'était pas seulement la sœur d'Avchalom. Elle était également la véritable demi-sœur d'Amnon ! Il faut dire aussi qu'Abrahamel trouve peu plausible la thèse soutenant que la conversion de la mère de Tamar annulait tout lien de parenté avec ses autres demi-frères. En outre, on peut mieux appréhender, grâce à cet éclairage, le comportement de David suite à ce forfait : la seule punition pour un violeur étant le mariage avec sa victime, on ne pouvait en l'occurrence obliger Amnon à épouser sa sœur qui lui était de toutes les façons, interdite. Raison pour laquelle le roi David dut se contenter d'humilier son fils en public, afin qu'il expie son péché. On sera néanmoins contraint d'expliquer, d'après cet avis, que Tamar mentit lorsqu'elle assura à Amnon qu'ils pourraient recevoir la bénédiction de leur père, leur union étant illégale. Il faudra dire qu'elle faisait tout son possible pour se dérober du terrible sort qui l'attendait. Tandis que de son côté, Avchalom dut demeurer trois ans au pays de Guéchour, alors qu'il n'avait pas touché à un seul cheveu d'Amnon, ayant juste donné des consignes (c'est en tout cas de cette façon qu'il le perçut). Et même lorsque Yoav lui indiqua qu'il avait sondé son père qui n'était pas contre son retour, David refusa obstinément de voir le visage de son fils. Avchalom resta ainsi encore deux ans en Terre sainte, ignoré par tous les membres de sa famille. A tel point qu'il dut incendier le champ de Yoav afin que celui-ci daigne lui parler de nouveau et lui accorde une audience avec le roi.

Yehiel Allouche

A la rencontre de nos Sages

Rav Méir Leibouch – Le Malbim

Le Malbim, surnom formé par les initiales de Méir Leibouch ben Ye'hïel Mikhael, est né en 1809 à Volochisk (Ukraine). Son père mourut alors qu'il n'était âgé que de 6 ans. Quelque temps après, sa mère se maria avec Rav Yehouda Leib, Av Beth Din de Lozisk (Pologne russe) et tsadik réputé. Se rendant compte des vastes capacités de son beau-fils en Torah, Rav Yehouda Leib lui consacra une grande partie de son temps puis chargea de son éducation un éminent savant, Rav Moché HaLévi Horowitz. Ce dernier, qui considérait que l'écriture était d'une importance décisive pour progresser en Torah, encouragea le jeune homme, alors âgé de 13 ans, à consigner par écrit ce qu'il apprenait, ainsi que ses propres 'hidouchim (idées nouvelles). C'est ainsi que très tôt, le jeune Méir Leibouch écrivit près de 80 poèmes. À l'âge de 15 ans, il commença à rédiger Artsote ha'Haim, un commentaire sur la section Ora'h 'Haim du Choul'han Aroukh. L'année suivante, il entreprit une série de voyages qui lui permirent de rencontrer Rabbi Akiva Eiger et le 'Hatam Sofèr qui lui délivrèrent de précieuses recommandations pour ses ouvrages.

Ses combats contre les réformateurs : Mais c'est au combat contre les réformateurs (maskilim) que le Malbim consacra, toute sa vie durant, l'essentiel de ses efforts. La première confrontation du Malbim avec les maskilim se produisit à Breslau (Allemagne), où il était venu pour assister le Rav Chlomo Zalman Titkin, aux prises avec les réformateurs. Ceux-ci cherchaient

se marier avec un membre de leur tribu était pour éviter qu'une parcelle de terre ne revienne par héritage à une autre tribu. Dans ce cas précis, ce risque n'avait pas à être pris en considération, sachant que de toute façon elles n'auraient pas d'héritiers (le fait que le mari hérite de sa femme étant une Takana dérabanane qui n'avait pas encore été fixée à cette époque).

C'est pendant son séjour à Breslau que le Malbim publia son ouvrage Artsote ha'Haim, et qu'il épousa la fille de Rav Chlomo Lifschitz, rabbin de Varsovie et auteur renommé du 'Hemdate Chlomo. Il exerça ensuite les fonctions de rabbin à Wreschen (Posnanie), où il passa 7 ans, de 1838 à 1845. Puis, il fut nommé à Kempen (Prusse), dont il fut le rav jusqu'en 1859. C'est à Wreschen qu'il publia son deuxième ouvrage, Artsote haChalom, qui contient neuf dissertations sur diverses parties de la Torah et des livres des prophètes. Ces dissertations s'efforcent essentiellement de démontrer en quoi les idéologies réformatrices sont vides et erronées. C'est d'ailleurs à Kempen qu'il commença à rédiger son commentaire sur le Tanakh. Il s'agissait pour lui de combattre l'influence désastreuse qu'exerçait Moïse Mendelssohn, fondateur de la Haskala. Le Malbim acheva son commentaire sur Isaïe en 1848, et la totalité de son ouvrage en 1876.

Il accepta ensuite le poste de rabbin de Bucarest (Roumanie), où il prit ses fonctions en 1859, à l'âge de 50 ans. Cette communauté était alors en pleine décadence spirituelle. Le Malbim s'attachait avec

persévérance à la ramener à la Torah et à la crainte d'Hachem. Ses adversaires cependant, loin de désarmer, ne cessèrent de lui rendre la vie impossible et finirent par le faire chasser de Bucarest puis de Roumanie. Après un crochet par Constantinople, il se rendit à Paris où il résida pendant 6 mois et écrivit une série d'articles, publiés dans le journal halevanon où il y exprimait avec force son opposition aux réformateurs. À la mort de son beau-père en 1866, il retourna avec sa famille à Lozisk où il acheva ses commentaires sur Josué, Ezéchiel, Jérémie, les Psaumes et Daniel. Puis, il occupa successivement plusieurs fonctions rabbiniques.

En route pour Kobrin (Russie blanche), où il venait d'être nommé, il tomba malade et mourut à Kiev (Ukraine) en 1879.

Le Malbim : L'essentiel de son œuvre est constitué par ses commentaires sur le Tanakh, intitulés haTorah véhaMitsva, ou plus communément « le Malbim », où il analyse de façon rigoureuse les vérités contenues dans le texte biblique que certains de ses contemporains contestaient. Son ouvrage, qui fournit à la fois des explications simples et des visions d'une grande profondeur, est devenu l'un de nos plus importants commentaires. Il intègre dans sa partie consacrée au 'Houmach et dans chacune de ses observations la Mekhilta, le Sifra et le Sifri, et il parvient à en éclairer les aspects les plus difficiles. Ce qu'il cherche essentiellement à démontrer, c'est que la Torah orale forme une partie intégrante, et non un ajout postérieur, de la Torah écrite, si bien que chaque halakha se déduit des versets de la Torah.

David Lasry

La Question

Dans la paracha de la semaine, est traité le sujet de "l'héritage" de la terre. Parmi ses héritiers se trouvaient les filles de Tsélofrad. A leur sujet, le verset dit : elles pourront épouser qui bon leur semble, seulement, parmi la tribu de leur père, elles prendront un époux. Ce verset semble se contredire, si l'injonction divine est qu'elles devront épouser obligatoirement un membre de la tribu de leur père, cela va à l'encontre de "qui bon leur semble".

Le Hatam Sofer répond : 'Hazal nous enseignent que les filles de Tsélofrad se sont mariées à un âge avancé, et selon les lois de la nature, elles ne pouvaient plus avoir de descendance, seulement de par leur droiture, Hachem leur fit un miracle. Or, toute la raison pour laquelle, elles devaient

se marier avec un membre de leur tribu était pour éviter qu'une parcelle de terre ne revienne par héritage à une autre tribu. Dans ce cas précis, ce risque n'avait pas à être pris en considération, sachant que de toute façon elles n'auraient pas d'héritiers (le fait que le mari hérite de sa femme étant une Takana dérabanane qui n'avait pas encore été fixée à cette époque).

Pour cela, Hachem leur dit : elles pourront épouser qui bon leur semble.

Toutefois, Hachem voulant leur accorder par miracle le cadeau de l'enfantement, Il leur "conseilla" : seulement dans la tribu de leur père, elles prendront un époux, afin qu'Il puisse leur accorder ce présent, sans que cela ne soit rendu impossible, à cause du problème de l'héritage.

Yossélé le « radin »

Dans la ville de Krakov vivait un homme qui avait de bonnes midot. Le seul problème est qu'il était très radin malheureusement. Il n'avait jamais donné un sou à un pauvre. Le jour de sa mort, les personnes de la 'Hevra Kadicha ne voulaient pas l'enterrer tellement il était radin. Il était donc resté deux jours sans être enterré jusqu'à ce que le Rav exigea de l'enterrer et que plus personne n'avait donc le choix. Après son enterrement, il arriva quelque chose de spécial dans la ville de Krakov : le nombre de pauvres qui venaient chercher de l'argent dans la caisse de la Tsédaka avait augmenté si bien qu'il n'y avait plus assez d'argent pour répondre à toutes les demandes. Alors, les habitants partirent demander au Rav : « Rav, que se passe-t-il ? »

Le Rav leur répondit : « Jusqu'à maintenant, c'était Yossélé le « radin » qui nourrissait chaque semaine les pauvres. Et depuis sa mort, cela devient compliqué... »

Les habitants n'en croyaient pas leurs oreilles. Le Rav décréta de faire une journée de Tefilot et de jeûne le dimanche qui suivait, pour réparer le fait d'avoir parlé sur Yossélé. Le dimanche arriva et le Rav demanda à ses élèves de ne pas jeûner parce que Yossélé lui était venu en rêve pour lui dire d'annuler ce jeûne et qu'il n'en voulait à personne. Yossélé dit également au Rav que même s'il est à côté des grands tsadikim là-haut, cette Mitsva lui manque beaucoup...

Il ne faut jamais juger sans savoir, on ne sait pas réellement ce qui se cache derrière chaque homme.

Yoav Gueitz

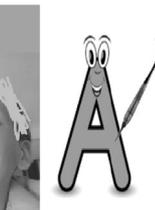
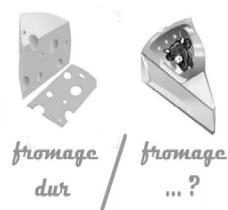
Valeurs immuables

« Moché consigna leurs départs selon leurs déplacements sur l'ordre de Hachem, et voici leurs déplacements selon leurs départs... » (Bamidbar 33,2)

La même expression est reprise dans l'ordre inverse à la fin du verset. La première proposition décrit l'itinéraire des bné Israël en fonction de la perspective divine ; la seconde les consignes selon le point de vue du peuple. À chaque fois que D.ieu ordonne aux bné Israël de prendre la route, c'est dans le but de les faire progresser, de les conduire à l'étape suivante du plan divin, afin d'avancer vers le destin qu'Il a prévu pour eux. Le peuple, quant à lui, a une autre façon de voir les choses. La nature humaine aspire sans cesse à de nouvelles aventures et se lasse de tout ce qui a un caractère permanent. À chaque fois qu'il s'attardait trop longtemps dans une même étape, les bné Israël éprouaient de l'insatisfaction. Aussi, lorsque sonnait l'heure de lever le camp, ils se réjouissaient simplement de pouvoir enfin se dégourdir les jambes après un séjour devenu fastidieux, au lieu de songer à leur objectif à long terme. Ce qui comptait pour eux, ce n'était pas la destination finale mais le voyage en soi (Rav S. R. Hirsch).

Pour R. Be'hayé, la répétition constitue une allusion à la délivrance future qui verra Israël entreprendre une fois de plus le long et difficile voyage devant les mener de l'exil vers le Terre Promise. Est-il un seul Juif qui n'ait pas connu des hauts et des bas au cours de son existence ? Cependant, quelles que soient les difficultés rencontrées en cours de route, il doit poursuivre le chemin. Ainsi, l'expérience de cette génération, ses voyages et ses étapes, constituent un encouragement pour toutes les générations à venir. La délivrance future, au niveau individuel comme au niveau collectif, nous insuffle le courage nécessaire pour affronter les défis et ne jamais renoncer (R. Munk).

Rébus



Nous traversons la période de Ben Amétsarim qui sépare le 17 Tamouz du 9 av. Durant celle-ci, nous nous efforçons de raviver en nous la conscience du manque créé par l'absence du Temple. Chaque année nous nous promettons de tout faire pour hâter la délivrance et ainsi voir sa reconstruction mais souvent nos promesses prennent le temps d'un 9 Av puis sont rangées dans la bibliothèque entre les pages du livre de kinot.

Le Hafets Haïm dans son livre Beth Israël (Chap. 6) nous propose une démarche à travers une parabole.

Un commerçant ayant besoin de renouveler ses stocks se rend chez son fournisseur habituel pour acheter une très grande quantité de marchandises. Au moment de régler, lui explique qu'il ne peut payer une telle somme au comptant. Mais il s'engage qu'une fois qu'il aura vendu une partie de cette marchandise, il lui réglera l'intégralité de son dû. Malgré sa souplesse, le grossiste lui répond qu'il est obligé de refuser car ses précédentes

promesses n'ont jamais été honorées. "Je ne peux malheureusement plus me permettre de te faire confiance." Le commerçant fond alors en larmes en disant que son commerce est son unique source de subsistance. Comment nourrira-t-il sa famille s'il est obligé de fermer ?! En entendant cela, le fournisseur n'a pas le cœur à refuser et s'apprête à lui accorder une énième chance. Apprenant cela, les employés du grossiste décident de s'interposer pour ne pas laisser ce vendeur peu scrupuleux se voir accorder encore un crédit qu'il ne remboursera probablement pas. Ils ne souhaitent plus travailler pour un client qui n'est pas fiable. Face à cette impasse, une tierce personne décide d'intervenir pour les sortir de ce conflit. "Tu t'engages chaque fois sur une grande quantité que tu ne parviens pas à régler par la suite. Limite-toi plutôt à n'acheter que ce que tu es en mesure de payer immédiatement. Puis une fois cela revendu, reviens acheter une plus

grande quantité que tu pourras également payer au comptant." La solution plut aux 2 partis et permit à notre homme de retrouver une crédibilité et une stabilité.

Ainsi, nous supplions Hachem d'entendre nos vœux de techouva tout en sachant que de nombreuses fois, nos promesses n'ont pas tenu longtemps. Et même si Hachem, dans Sa miséricorde, est prêt à nous entendre, la midat hadine (la rigueur) intervient pour freiner cette clémence. La solution est donc de promettre de petites choses que l'on soit certains de tenir, puis d'ajouter d'autres petites choses et ainsi retrouver une dynamique efficace. Le Hafets Haïm propose de commencer par améliorer sa parole en évitant les remarques blessantes ou dénigrantes, les paroles mensongères ou dites sous le coup de la colère. Viendra ensuite le moment de corriger ses pensées puis enfin ses actions.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Gad apprécie grandement tout ce qui touche à Rabbi Chimon Bar Yo'haï. Effectivement, dès qu'on lui parle de Rabbi Chimon, il sent en lui un élan de chaleur et de volonté d'être meilleur. C'est pour cela qu'à l'approche de Lag Baomer, il décide de réserver une location à Méron proche du tombeau de Rabbi Chimon pour passer avec sa famille un Chabat rempli de Kedoucha. Il contacte donc Nissim qui a mis une petite annonce et lui demande de lui louer son gîte. Nissim accepte volontiers mais lui explique que les tarifs de ce fameux Chabat sont assez élevés du fait de la grande demande. Gad qui est prêt à tout pour Rabbi Chimon accepte sans discuter le prix et lui tend immédiatement un acompte de 300 Shekels afin de réserver la maison. La famille de Gad attend impatiemment ce Chabat et le jour J arrivé, tout le monde est prêt rapidement et attend de prendre le départ. Mais malheureusement, Gad ne fait pas attention aux injonctions des Rabanim de prendre la route assez tôt le vendredi, afin de ne pas risquer de profaner le Chabat, et prend la route tard dans l'après-midi pensant arriver à l'heure. Se rajoute à cela que sur la route ils rencontrent beaucoup de circulation et voient tragiquement l'heure du Chabat approcher alors qu'il leur reste un bon bout de chemin à parcourir. À un moment donné, ils doivent donc arrêter la voiture pour ne pas enfreindre le Chabat et finissent la route à pied jusqu'au gîte où ils arrivent après l'entrée du Chabat. Pensant leurs problèmes enfin terminés, ils ouvrent la porte de la maison sans là, ils se retrouvent enfin à nez avec une autre famille qui semble s'être installée là pour passer un bon Chabat. Gad demande alors poliment à ce monsieur, prénommé Yehiel, qu'est-ce qu'il fait là ? Yehiel lui répond qu'ils viennent de louer ce gîte en dernière minute et qu'ils comptent y passer un très bon Chabat. Gad comprend rapidement que Nissim, ne le voyant pas arriver et pensant qu'il ne viendrait jamais, a profité de l'occasion pour relouer la maison en dernière minute à une nouvelle famille. La question qui se pose maintenant est, vous l'avez bien compris, qui est-ce qui passera un bon Chabat ?

La Guemara Baba Kama (79a) nous enseigne qu'il y a trois manières d'acquérir un terrain : soit en écrivant un Chtar (acte de reconnaissance de propriété), soit en donnant de l'argent à son propriétaire, soit avec une 'Hazaka (acte prouvant que ce terrain m'appartient). La Guemara continue en écrivant qu'il en sera de même pour la location d'un terrain qui après avoir subi une de ces trois choses, aucun ne pourra se rétracter. D'après ceci, il semblerait que Gad ait acquis le gîte que Nissim ne pouvait donc relouer. Nissim devra tout de même trouver un logement de remplacement à Yehiel, qui n'est pour rien dans cette affaire, comme nous l'écrit le Choul'han Aroukh (H" M 312,2). Mais là encore, le Rav Zilberstein nous étonne de sa merveilleuse réponse. La Guemara Baba Metsia (76b) nous enseigne qu'un homme qui vend un objet à son ami, bien que celui-ci ait déjà reçu l'objet, le vendeur peut annuler la vente s'il lui est difficile de récupérer toute la somme. Par exemple, si le vendeur va plusieurs fois demander l'argent à l'acheteur et que celui-ci le fait tarder, on considérera que l'acheteur n'a pas encore acquis l'objet bien que celui-ci soit dans sa maison. Le Rav nous explique qu'il en est de même pour notre cas où la location d'un gîte sur Méron pendant cette période est un bien convoité qui se loue très cher du fait de la demande. Or, tant que Gad n'a pas réglé toute la somme et que Nissim l'attend impatiemment jusqu'à l'entrée du Chabat (alors qu'il ne vient pas à cause de sa mauvaise attitude d'être parti en dernière minute), pour ne pas perdre une telle occasion, il a le droit de penser que Gad ne viendra jamais et qu'il perdra le reste du prix de la location (ou bien qu'il lui sera très compliqué de le récupérer car il ne connaît pas personnellement ce fameux Gad). La location prend donc totalement effet que si le locataire arrive à un horaire relativement normal avant Chabat pour finaliser son contrat. En conclusion, Yehiel sera l'heureux locataire de ce joli gîte pour Chabat, Gad n'étant pas venu à l'heure finaliser sa location.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« ...et Bilam...ils tuèrent par l'épée. » (31,8)

Rachi explique : Lorsque les Bné Israël allèrent en guerre contre Midyan, ils rencontrèrent Bilam, qui tenta de les dissuader de faire la guerre en leur disant "Si déjà quand au milieu des 600 000 vous avez fauté, à plus forte raison ici aussi, où vous n'êtes que 12 000." Les Bné Israël, voyant que Bilam essayait de les décourager et alla contre un ordre explicite d'Hachem, décidèrent de le tuer. Bilam, utilisant la sorcellerie, s'envola dans les airs. Alors, Pin'has s'envola lui aussi dans les airs puis sortit le Tsits. Bilam tomba aussitôt et ils le tuèrent à l'épée.

Rachi demande : Bilam habitait à Petor, que faisait-il à Midyan ?

Rachi répond : Il est allé se faire payer pour avoir donné un conseil causant chez les Bné Israël 24 000 morts.

Les commentateurs demandent : C'est auprès de Balak qu'il devrait réclamer sa récompense. Or, Balak habite à Moav et non à Midyan !?

Le Maskil LéDavid répond : Comme le dit Rachi plus haut, Balak était un prince de Midyan, et après la mort de Si'hon, les Moavim ont déclaré provisoirement Balak comme étant leur roi. Ensuite, les Moavim nommèrent un autre roi, Balak retourna alors à Midyan qui est son endroit d'origine. Le Midrach (4,24) dit même que Balak c'est Tsour, l'homme le plus important de Midyan. Le Targoum Yonathan (25,15) dit également que Kozbi était la fille de Balak. Voilà pourquoi Bilam est allé à Midyan : afin de réclamer à Balak son salaire. On constate à quel point Bilam est assoiffé d'argent et a une haine viscérale envers les Bnei Israël, ce n'est pas étonnant que le Targoum Yonathan et le Roch disent que Bilam c'est Lavan.

Puisque Bilam est un racha, on pourrait se poser la question suivante : Dans la paracha Balak, Rachi a posé la question : « Comment se fait-il qu'Hachem a mis Sa Chék'hina sur un goy racha ? » Et Rachi a répondu : « C'est pour ne pas donner un prétexte aux goyim de dire : "Si nous avions eu un prophète, nous nous serions bien conduits." Voilà pourquoi Hachem leur a mis un prophète. Mais ils ont au contraire brisé les barrières morales du monde car à l'origine, les goyim étaient hostiles à la débauche et lui est venu les inciter à se livrer au znout. »

Mais les goyim pourraient toujours argumenter : "Tu as choisi Bilam le racha, c'est normal qu'on se soit mal conduit. Si Tu avais mis Ta Chék'hina sur un goy Tsadik, on se serait bien conduit." !?

C'est justement la question de plusieurs commentateurs.

On pourrait proposer la réponse suivante :

En réalité, la réponse à cette question est que les goyim ne posent jamais une telle question, il n'y a que les Bné Israël qui peuvent la demander.

Bilam est un grand racha au niveau des Midot, ce qui du point de vue des goyim n'est pas grave et n'a pas beaucoup d'importance. En effet, la vision des goyim est axée principalement sur les faits extérieurs : si tu te conduis bien et que tu ne nuis à personne, tu es une personne respectable même si à l'intérieur de toi-même tu as de la haine, jalousie, colère, mauvaise pensée... À leurs yeux, la politesse est importante car elle permet de vivre ensemble mais le travail intérieur, le travail du cœur, le travail des Midot sans conséquence pratique où personne ne sera jamais au courant, où c'est juste entre toi et Hachem, occupe chez les goyim une place peu importante et non essentielle. Le principal c'est ce qui se voit, ce qui se sait, alors que pour les Bné Israël, le travail des Midot est essentiel, c'est un but en soi, c'est d'une importance capitale.

Ainsi, Bilam ayant de très mauvaises Midot, est du point de vue des Bné Israël un racha. Mais du fait qu'il se comporte extérieurement bien, il est courtois et poli et ne fait de mal à personne, du point de vue des goyim il est tout à fait respectable. Donc une fois qu'Hachem a mis la Chék'hina sur Bilam et l'a rendu Navi, les goyim n'auront plus d'argument et ne diront pas que s'ils n'ont pas été meilleurs c'est parce que leur Navi Bilam était un racha car pour eux, il n'est pas qualifié de racha. Du point de vue des Bné Israël, la réponse est donc réfutable mais d'un autre côté, il n'y a pas de question à la base car il est normal que la Chék'hina ne se pose pas sur un goy du fait qu'il ne travaille pas ses Midot en profondeur, comme l'écrit le Rambam : « La prophétie ne se pose que sur un homme fort dans ses Midot... qui domine toujours son yetser... » (Yesoder HaTorah 7)

Mais du point de vue des goyim qui ne comprennent pas la notion du travail des Midot, il y a une question : Pourquoi la Chék'hina ne résiderait-elle pas sur un des leurs ? Et la réponse comme quoi Hachem a mis Sa Chék'hina sur Bilam, est selon leur point de vue une excellente réponse sans aucune réfutation possible car s'il y avait une réfutation, cela dévoilerait qu'à la base la question des goyim n'était pas valable.

Le Gaon de Vilna écrit dans le sefer Even Chéléma : « Un homme a été créé afin de casser ses mauvaises Midot, sinon pourquoi vivre ? »

Mordekhaï Zerbib